

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

### **1) Rapprochement de conjoint :**

- attestation de l'activité professionnelle du conjoint avec date de prise de fonction, ou une attestation d'inscription à pôle emploi pour le conjoint chômeur.

Selon la situation familiale :

- copie du livret de famille,
- copie du PACS :
  - pour les PACS établis avant le janvier 2017, joindre également l'avis d'imposition commune-année 2016
  - pour les PACS établis en 2017, joindre une déclaration fiscale commune, sur les revenus 2017, certifiée par les services des impôts (ce document sera exigé avant la fin des opérations du mouvement).
- pour les agents en concubinage, toute pièce attestant de la vie commune ainsi que de la reconnaissance de l'enfant par les deux parents.

### **2) Travailleur handicapé :**

- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, délivrée par la MDPH. La date de validité de ce document devra être postérieure au 1er septembre 2018.

### **3) Bonifications au titre des enfants :**

- Parent isolé : copie du livret de famille, attestation sur l'honneur de vie seule et copie de la dernière feuille d'imposition faisant apparaître le code enfant à charge.
- rapprochement de conjoint : copie du livret de famille
- enfant handicapé : copie du livret de famille et de la carte handicapé délivrée par la préfecture.

### **4) Situation médico-sociale :**

- Annexe 3 complétée,
- sous pli confidentiel :
  - courrier exposant de façon détaillée et explicite les motifs de la demande de mutation,
  - certificat médical ou bulletin d'hospitalisation ou toute pièce jugée utile à l'examen de la situation du candidat
- pour les agents bénéficiaires d'une RQTH, joindre la notification en cours de validité.

### **5) Entrants dans l'académie :**

- copie de dernier entretien professionnel
- services exercés en éducation prioritaire, en établissement sensible, ZEP ... : joindre les justificatifs
- fiche de synthèse fournie par le rectorat.